

## **MANNEVILLETTE ... des origines à nos jours.**

### **Les débuts.**

Les tous premiers documents qui citent Mannevillette datent de la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. On y trouve mentionné Magna Villa, en latin le grand domaine. Ensuite, vers 1240, Magna Villa devient Magna Villeta ; pourquoi ? vraisemblablement pour le distinguer d'un autre "grand domaine" Manneville, situé à 4 lieues environ, devenu, vers 1210, Manneville-la-Goupil, à cause d'un certain Goupy, ou Goupil, le seigneur du lieu.

En 1182, Henri II Plantagenêt, Roi d'Angleterre, qui règne sur la moitié ouest de la France, fait don du fief et de l'église de Mannevillette à la toute nouvelle abbaye de Valmont qui venait d'être fondée par Nicolas d'Estouteville. C'est de cette période que date la construction de l'église dont il ne reste que le clocher qui se présente comme un bel exemple de l'architecture romane de la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. De forme élancée, il comporte, sur chaque face, deux baies, à triple rouleau, séparées chacune par une élégante colonnette au chapiteau décoré de feuilles ou de têtes. La corniche du toit est supportée par des modillons qui représentent des masques, des figures grimaçantes ou des motifs géométriques.

### **Le fief, les seigneurs, la transmission des biens.**

L'abbaye de Valmont conservera le fief et la paroisse pendant environ 400 ans, jusqu'à ce qu'un marchand de Rouen, récemment anobli par Henri III, en fasse l'acquisition. En effet, le 17 janvier 1585, Robert de Hanyvel, seigneur du Rouvray et de la Chevalerie, devient le nouveau seigneur de Mannevillette en s'engageant à verser aux religieux de Valmont une rente annuelle de 100 livres irrachetable. C'est ainsi que pendant 200 ans environ, jusqu'à la Révolution, les seigneurs de Mannevillette qui vont se succéder devront payer cette rente aux abbés de Valmont.

Quand Robert de Hanyvel meurt en 1614, son fils cadet Adrien, trésorier de France à Rouen, hérite des terres et de la seigneurie de Mannevillette. A partir de cette date, lui et ses descendants porteront le nom de Mannevillette. Le fils aîné de ce dernier, prénommé aussi Adrien, devient, en 1644, bien avant la mort de son père, le propriétaire des terres et de la seigneurie.

Ce personnage est un grand financier pendant le règne du roi Louis XIV ; Monsieur de Mannevillette devient en 1648 le Receveur général du clergé de France et il le restera jusqu'en 1669. A sa mort, en 1684, sa fortune est considérable avec un patrimoine foncier impressionnant qui comporte plusieurs châteaux, un hôtel particulier place Royale à Paris et d'autres biens au milieu desquels les terres de Mannevillette ainsi que le manoir dont il avait fait l'acquisition en 1667 ne constituent qu'une infime partie.

En 1710, sa fille, Marie de Hanyvel comtesse de Clermont Tonnerre, devenue son unique héritière, vend les biens et la seigneurie de Mannevillette à Jean-Baptiste Claude d'Après de Blangy, un capitaine de la Compagnie des Indes. D'Après de Blangy a un fils, né au Havre en 1707, Jean-Baptiste Nicolas Denis qui, en devenant un des plus grands marin et géographe de son temps, acquiert la notoriété sous le nom de d'Après de Mannevillette. Il est un des rares savants à être membre de deux académies : celle des sciences et celle de la marine. En reconnaissance de ses travaux, Jean-Baptiste Nicolas Denis d'Après de Mannevillette est anobli par le roi Louis XV en 1766.

Mais, ni d'Après de Mannevillette, ni son père d'Après de Blangy ne sont des financiers habiles ; ils engloutissent tous leurs biens pour financer les entreprises auxquelles ils croient. Totalemment ruiné et criblé de dettes, d'Après de Blangy doit, en 1719, abandonner la possession des terres et de la seigneurie de Mannevillette à son principal créancier David François Grenier, seigneur de Cauville et de Raimbertot. D'Après de Mannevillette hérite, à la mort de son père en 1744, de quelques acres de terre à Mannevillette, ce qui va lui permettre de porter le nom de cette paroisse du Pays de Caux jusqu'à sa mort survenue en 1780 à Lorient. Mais auparavant il se sera dépouillé de tous ses biens pour financer la publication du *Neptune oriental*, un monumental ouvrage de cartographie qui présente le résultat de ses travaux scientifiques. Il meurt sans descendance, totalement ruiné, en laissant une veuve dans le besoin.

Les Grenier de Cauville demeureront les seigneurs de Mannevillette jusqu'à l'abolition des titres féodaux en 1789. Le dernier représentant de cette famille, Claude Nicolas François, émigre à l'étranger pendant la Révolution. Il est condamné à mort et fusillé par les troupes républicaines en 1794. Il avait fait construire, en 1767, "la Grande Ferme" ce beau manoir fait de briques et de pierres que l'on peut encore admirer.

Au sein des trois familles qui ont possédé la seigneurie de Mannevillette, on détache trois personnages que rien ne semble rapprocher :

un financier du clergé : **Adrien Hanyvel de Mannevillette**, au service du Roi et des grands du Royaume, qui n'a jamais négligé ses propres intérêts,

un marin et géographe d'exception : **Jean Baptiste Nicolas Denis D'Après de Mannevillette**, dont les travaux ont profondément changé les modes de navigation, qui ne s'est pas enrichi pour cela.

Un hobereau local : **Claude Nicolas François Grenier de Cauville**, dans la tradition de cette petite noblesse de campagne, qui est allé jusqu'au bout de ses convictions et nous a laissé cette admirable construction dans le plus pur style cauchois : *La Grande Ferme*.

### **La Révolution, les municipalités, le curé Gaudefroy.**

En février 1790, des élections mettent en place, pour la première fois, des municipalités communales. Le maire Pierre Rozier sera par la suite secondé par un adjoint Nicolas Golain. Pierre Rozier meurt en 1805; Nicolas Golain assure l'intérim jusqu'en 1808, date à laquelle le préfet de la Seine-Inférieure nomme un nouveau maire : Jacques Ambroise Rozier, le fils cadet du maire décédé. Tous ces personnages vont avoir à gérer une entité communale qui venait de se créer; une tâche que ni leur naissance, ni leur fonction les avaient préparé à occuper. Ils connaîtront bien des difficultés tout au long de leurs mandats.

Augustin Gaudefroy aussi ; curé dans la paroisse pendant 40 ans, il va vivre des moments particulièrement difficiles durant la période révolutionnaire. Cela commence en 1790 avec la vente des biens du clergé; puis le serment des ecclésiastiques à la constitution civile du clergé et la fermeture des églises qui l'obligent à se réfugier dans la clandestinité pendant plusieurs années tout en continuant d'exercer son ministère ; avec toutefois le soutien de ses paroissiens et d'une municipalité bienveillante. Il ne pourra reprendre ses fonctions dans des conditions normales qu'à partir de 1802 en vertu des lois sur le Concordat.

Mais, en 1813, en raison du regroupement des paroisses, Mannevillette va se trouver privée de curé en devenant une annexe de Rolleville. Cette situation se prolongera pendant vingt ans exactement, en dépit des protestations répétées des paroissiens soutenus par leur maire Nicolas Honoré Decaën et par l'ensemble du conseil municipal unanime.

### **La période contemporaine, l'école, l'église et la suite...**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les municipalités qui vont se succéder devront mettre en place une véritable instruction publique. Une première maison d'école avec logement pour l'instituteur est construite près du cimetière en 1843. Mais très vite elle va devenir trop exiguë, le nombre d'élèves augmentant avec l'institution d'une école gratuite et obligatoire. Un autre bâtiment à usage de mairie et d'école, comportant un logement plus vaste pour l'instituteur ainsi qu'une véritable salle de mairie, est construit à l'emplacement actuel. Jean-Baptiste Natin, instituteur et secrétaire de mairie, en fonction depuis 1882 dans la commune, s'y installe en 1887. Il occupera ce poste pendant trente et une années avant de prendre sa retraite en 1913.

Pendant ce temps, l'église, qui avait connu bien des déboires tout au long de son histoire, continue à se dégrader imposant une reconstruction totale de la nef et du chœur en 1889. L'élégant clocher roman du XII<sup>ème</sup> siècle sera toutefois conservé. Mais, en 1996, il devra faire l'objet d'une consolidation et d'une restauration qui concernera aussi l'ensemble de l'édifice.

La Grande Guerre, celle de 1914-1918, apporte, comme dans tous les villages, son cortège de morts. A Mannevillette, ils sont quatorze, quatorze hommes jeunes morts pour la France, dont les noms figurent sur le monument érigé dans le cimetière afin qu'ils ne soient pas totalement oubliés.

Après la guerre de 1914, l'école et le secrétariat de la mairie sont assurés pour la première fois par une femme : Juliette Adeline Bellèlle, veuve de guerre, qui occupera ces fonctions jusqu'en 1946. Ensuite, et

pour la première fois dans la commune, un couple d'enseignants, Roland et Andrée Renaud, s'installe à Mannevillette. Ils exerceront pendant trente années, jusqu'à leur retraite prise en 1976. Ils ont contribué à créer, au sein de la commune, une vie associative et sportive qui subsiste encore actuellement. Après leur départ, un autre couple d'enseignants, Philippe et Dominique Paumelle prennent la suite. Philippe Paumelle, qui sera le dernier enseignant à être en même temps le secrétaire de la mairie, décède à son poste en 1990.

On ne peut terminer cette histoire de Mannevillette sans faire mention de la famille Maillard qui a donné trois maires à la commune : Célestin Maillard, de 1896 à 1913; Rémi Maillard, son fils de 1935 à 1948, tous deux décédés pendant leur mandat; et enfin Gérard Maillard, maire de Mannevillette de 1952 à 1989, qui, avec 37 années à la tête de la commune, détient un record de longévité à ce poste.

**Claude GOUPIL**  
**claude.goupil76@orange.fr**

PAGE 1

PAGE 1